

ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 53.*

*Se sont abstenus:*

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

## Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire<sup>1</sup>

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck, présidente.**

*Entrée en matière*

**Le Rapporteur.** Le décret concerne la réélection de trois membres de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières, d'un juge cantonal et d'une juge cantonale suppléante. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait «in globo» par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce décret.

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Je veux simplement confirmer ce qu'a dit le président et vous dire que le Conseil de la magistrature suit toujours la même procédure en cas de réélection, à savoir qu'on demande aux personnes si elles sont d'accord de se représenter et si oui, on interroge le président de l'autorité pour savoir s'il a des remarques à faire sur la personne. Donc toutes ces personnes qui se représentent ont le soutien des présidents des autorités dans lesquelles elles vont siéger. C'est pour ça que je ne peux que vous encourager à réélire ces personnes, ce d'autant qu'il faut savoir que c'est souvent très difficile de repourvoir ces postes. Ainsi, pour cette commission de recours en matière d'améliorations foncières, nous avons mis le poste de vice-président au concours et personne n'y a répondu. Donc je ne peux que remercier ces personnes qui se représentent à leur réélection.

**Rey Benoît** (AGC/MLB, FV). Je fais la même remarque que lors de l'élection précédente quant à l'abstention du groupe Alliance centre gauche.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

*Lecture des articles*

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

*Vote final*

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 64 voix sans opposition. Il y a 3 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (, ), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

*Se sont abstenus:*

Beyeler (SE, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

## Postulat P2052.09 Antoinette de Weck/ Nadine Gobet

(exécution des peines, libération conditionnelle et contrôle)<sup>2</sup>

*Prise en considération*

**de Weck Antoinette** (PLR/FDP, FV). Ma collègue Nadine Gobet et moi-même vous remercions pour la réponse que le Conseil d'Etat a donnée à ce postulat. Même si certaines réponses à nos questions pouvaient se trouver dans la loi ou auraient pu être glanées auprès des représentants des services en charge de l'exécution des peines, le but de notre postulat était d'obtenir

<sup>1</sup> Texte du décret et préavis pp. 1714ss.

<sup>2</sup> Déposé et développé le 31 mars 2009, BGC p. 527; réponse du Conseil d'Etat le 25 août 2009, BGC p. 1805.

une vue globale sur l'ensemble des mesures et l'encadrement des condamnés dans l'exécution de leur peine, ainsi que sur les conditions d'octroi de congés de semi-liberté ou de liberté conditionnelle et du suivi des condamnés en liberté. Par ce rapport, nous donnons l'occasion au Conseil d'Etat d'informer le Grand Conseil, et par là même la population, sur le système en place. En outre, l'élaboration de ce rapport a dû permettre à nos autorités de faire le point de la situation et d'évaluer si ce système méritait des ajustements. Ce rapport fournit donc des informations que nous recherchions et nous vous en remercions. Comme vous, nous espérons que Fribourg ne connaîtra pas le genre de drame qui a secoué récemment la Suisse, car même si toutes les mesures humainement envisageables sont prises, personne ne peut l'exclure. Dans de tels cas, on ne peut s'en remettre qu'à la providence. Le parti libéral-radical considère aussi la présente réponse comme un rapport et le soutiendra.

**Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA).** Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei erachtet die Forderung einer Prüfung des Strafvollzugs und der Betreuung von gemeingefährlich Verurteilten als nötig und sinnvoll. Anlass dafür ist die allgemeine Verunsicherung der Bevölkerung durch wiederkehrende tragische Gewaltverbrechen mit Todesfolgen, verursacht durch als gemeingefährlich eingestufte Verurteilte. Der Überweisung des Postulates, wie es vorliegt, stehen wir positiv gegenüber. Zum Bericht des Staatsrates haben wir folgende Bemerkungen: Der Kanton Freiburg verfügt laut Staatsrat und dem Bericht über ein glaubhaft wirksames System für den Strafvollzug. Ebenso überzeugend tönen die Massnahmen, welche vorwiegend bei der Urlaubsgewährung und bei der bedingten Entlassung angewendet werden. In persönlichem Namen habe ich folgende Fragen und Bemerkungen zu machen: Wie steht es mit der Umsetzung in der Praxis? Welche Erfahrungen wurden gemacht und welche Erkenntnisse wurden gewonnen? Hier fehlt mir im Bericht eine diesbezügliche Antwort. Als Mitglied der Verwaltungskommission und der Strafvollzugskommission der Anstalten von Bellechasse habe ich Einblick in Verwaltungsabläufe und in geringem Masse in Strafvollzugsmassnahmen. Die Verwaltungskommission hat den Vollzug der Strafen und der sichernden Massnahmen gemäss Gesetzes- und Konkordatsbestimmungen zu überwachen. Jährlich werden Ziele festgelegt, die zur Erfüllung der Aufgaben und bei der Führung der Anstalten verfolgt werden sollten. Dabei habe ich den Eindruck – soweit ich Einblick habe –, dass sich das System für den Strafvollzug eignet und sich umsetzen lässt. Was mir jedoch auffällt ist, dass das Personal zur Betreuung der Strafgefangenen psychisch und physisch an Grenzen stösst. Der Personalbestand ist zur Zeit nur knapp genügend. Es besteht Handlungsbedarf, um den zunehmend schwieriger werdenden Bedingungen Rechnung zu tragen, wie sie sich in jüngster Vergangenheit gezeigt haben. Bitte vergleichen Sie dazu den Tätigkeitsbericht der Anstalten von Bellechasse 2008. Die vom Staatsrat aufgezeigten Massnahmen mit den Vernetzungen der verschiedenen Behörden können die Sicherheit nur gewähren, wenn die nötigen personellen Ressourcen

vorhanden sind. Der Sicherheit der Bevölkerung Rechnung tragend, darf das Aufsichtspersonal nicht das Zünglein an der Waage spielen. Mit den sich zur Zeit in Bau befindenden Erweiterungen des Gefängnisses muss die Angelegenheit personal umfassend beurteilt werden. Mit diesen Bemerkungen schliesse ich die persönliche Stellungnahme ab. Im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei kann ich abschliessend die Meinung des Staatsrates teilen, dass bei noch so wirksamen Strafvollzugsmodalitäten immer ein Restrisiko bleiben wird. Wir haben jedoch dafür zu sorgen, dass dieses Restrisiko so klein wie nur möglich gehalten wird. Mit diesen Bemerkungen nehmen wir Kenntnis vom Bericht des Staatsrates. Ich danke.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec intérêt des réponses données par le Conseil d'Etat aux neuf questions posées par les postulantes. Les informations détaillées et précises nous permettent de constater que les mesures d'applications cantonales sont adéquates et conformes au droit fédéral. Notre groupe a pris acte que le canton de Fribourg a créé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2007 la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité. Le travail de cette Commission est reconnu comme important et très sérieux et mérite toute notre considération. De plus, nous relevons avec satisfaction que notre canton, par M. Erwin Jutzet, conseiller d'Etat, a pris, conformément à ses promesses, une part active afin que le système d'alarme soit introduit au niveau fédéral dans les meilleurs délais, ce de manière anticipée. Dans le rapport délivré, aucune information n'a trait à la collaboration intercantonale en cas de dossier mettant en jeu des acteurs de plusieurs cantons. Je serais heureuse d'entendre M. le Commissaire du Gouvernement à ce sujet. Le groupe démocrate-chrétien estime que même si tous les risques ne peuvent être écartés, malheureusement, les mesures prises telles que décrites sont de nature à rassurer la population et qu'il y a lieu de tout mettre en œuvre pour maintenir et améliorer si possible la qualité du traitement des dossiers qui révèlent tous un caractère éminemment sensible.

**Le Président.** Je vous demanderais de faire un peu de silence, M. le Conseiller a de la peine à comprendre les questions posées par les députés. Je crois que c'est vraiment un minimum que l'on pourrait faire, merci. Alors M<sup>me</sup> la Députée Kaelin, je vous donne le parole pour répéter la question uniquement bien sûr.

**Kaelin Murith Emmanuelle (PDC/CVP, GR).** Nous serions heureux d'entendre M. le Commissaire du Gouvernement sur les mesures prises pour la collaboration intercantonale lorsque vous êtes en présence d'un dossier qui met en jeu des acteurs de plusieurs cantons.

**Mauron Pierre (PS/SP, GR).** Après certains drames, les politiques réagissent souvent par émotion. Le groupe socialiste comprend ainsi l'esprit de ce postulat suite au décès de Lucie Trezzini dans les conditions

qu'on connaît. Il est bien que ce genre de question soit posée afin que le Conseil d'Etat puisse examiner et répondre clairement lors d'une analyse à froid. En soi, il s'agit d'une réglementation fédérale mise en œuvre au niveau cantonal. Même si nous ne sommes pas à l'abri d'un malheur imprévisible, l'examen de ce domaine, à froid, a pu démontrer clairement qu'il n'y avait pas de lacune dans l'administration, ce que j'ai pu également constaté de par ma pratique quotidienne. En soi, on ne peut que suivre le sens du Conseil d'Etat, admettre ce postulat et accepter la réponse qui est proposée.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie d'abord les postulantes et tous les intervenants et intervenantes. Effectivement, comme M<sup>me</sup> de Weck l'a dit, ce postulat a permis au Conseil d'Etat d'exposer, d'un côté, le système ou l'ordre juridique fédéral comme il était codifié dans la législation fédérale, notamment dans le code pénal révisé et entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007, et la législation codifiée dans les ordonnances cantonales et dans le concordat. D'autre part, il a aussi permis au Conseil d'Etat d'exposer et d'informer la population sur la pratique et le système fribourgeois suite notamment à cette tragique affaire, à ce meurtre de Lucie. Je constate avec satisfaction que les intervenants sont d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat et considèrent cette réponse comme un rapport au postulat.

Frau Grossrätin Katharina Thalman ist ebenfalls einverstanden mit der Antwort. Sie ist ebenfalls beunruhigt über die gemeingefährlichen Gewaltverbrecher. Das sind wir auch und wie Sie am Schluss gesagt haben, gibt es immer ein kleines Restrisiko. Wir können niemals eine vollständige Garantie abgeben, aber wir sorgen dafür, dass alles Mögliche, Voraussehbare und Verhältnismässige getan wird. Sie haben die Frage nach der Umsetzung in der Praxis gestellt. Es ist schwierig, eine Antwort auf diese generelle Frage zu geben. Sie sind ja Mitglied der Verwaltungskommission von Bellechasse und sehen dort etwas hinter die Kulissen. Ich kann Ihnen nur sagen, dass ich die Dossiers von wirklich gemeingefährlichen Verbrechern und Wiederholungstätern sehen will, bevor sie einen Urlaub bekommen oder bevor sie entlassen werden. Ich möchte nicht die Verantwortung tragen müssen für Fälle, wie sie beispielsweise in Zürich passiert sind. Sie haben ebenfalls die Personalknappheit in Bellechasse angesprochen. Das ist ein altes Lied, das ich als Direktor natürlich gerne höre. Sie wissen, dass es immer schwierig ist, neue Stellen zu bekommen, gerade hier im Grossen Rat, wo natürlich auch die Mehrausgaben zu berücksichtigen sind. Für den vorzeitigen Strafantritt benötigen wir nächstes Jahr 25 neue Stellen. Diese sind seit Langem gefragt und ich bin zuversichtlich, dass wir sie auch bekommen werden. Eine andere Frage ist natürlich immer: noch mehr Personal? Ich weiss, dass dies im Jahresrapport steht und dass die Kommission einhellig dieser Meinung ist. Wir müssen jedoch auch effektiv schauen, ob sich die Personalknappheit zur Zeit vielleicht mit Sekuritasleuten oder mit anderen Mandaten überbrücken lässt.

M<sup>me</sup> la Députée Emmanuelle Kaelin Murith est contente de l'organisation fribourgeoise et des mesures. Elle remercie la Commission pour son travail et j'en fais de

même. Elle a posé la question sur les mesures prises pour la collaboration intercantonale notamment, si j'ai bien compris, dans le système d'alarme. Ce système d'alarme a fait l'objet d'une discussion ce printemps, au mois d'avril, à Zurich, dans le cadre de la Conférence cantonale des Directeurs des départements de justice et police. Nous avons là étudié un rapport de la Conférence des commandants de polices cantonales qui a proposé un système d'alarme à la suite à deux motions qu'avait déposées le nouveau conseiller fédéral, M. Didier Burkhalter. Je vous rappelle que le Conseil fédéral les avait d'abord rejetées, mais le Parlement fédéral les a acceptées. Et j'espère que ce sera effectivement opérationnel au début de l'année prochaine. Je remercie également M. le Député Pierre Mauron pour le soutien à ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée dans le sens des considérants du Conseil d'Etat par 70 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgenner (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corninboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeler (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP).  
Total: 70.

*S'est abstenu:*

Beyeler (SE, ACG/MLB). Total: 1.

## Rapport N° 148 sur l'instauration d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations sociales cantonales<sup>1</sup>

*Discussion*

**Romanens-Mauron Antoinette (PS/SP, VE).** A tant cibler les bénéficiaires de subventions pour éviter des systèmes d'arrosage réputés mal servir les destinataires

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1657ss.